

que nous apportons actuellement une modification au régime qui existait auparavant. On a recommandé que les débats de la Chambre soient enregistrés grâce à un procédé électronique, tout comme ceux des comités, mais j'estime que cette tentative ne sera couronnée de succès que si on a des techniciens compétents. On a déjà utilisé du matériel électronique dans certaines salles de comités, mais les préposés n'en connaissaient pas le maniement. Cette façon de faire est à mon sens très inefficace et retarde beaucoup la diffusion de ce service. Il n'y a pas de doute que plusieurs députés se souviennent d'avoir siégé dans des salles de comités où le préposé au fonctionnement des interrupteurs ne tournait pas le bon bouton: des bruits perçants couvraient les voix. Nous devons donc avoir un personnel compétent et c'est une question à laquelle la Chambre n'a pas beaucoup songé dans le passé.

J'espère seulement que lorsque nous utiliserons ce matériel nous aurons recours aux services d'opérateurs d'une haute intégrité, car les enregistrements électroniques peuvent être modifiés; c'est une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été utilisés antérieurement. Je propose également que le comité songe à établir un service comprenant un personnel bien formé pour faire fonctionner ce matériel de façon satisfaisante; ainsi nous serons en mesure de nous en servir à d'autres fins. J'espère que cette initiative sera prise sans tarder, afin que nous n'ayons plus à faire face à la même situation où des opérateurs mal formés essayent de faire fonctionner un matériel très compliqué.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement pour dire que, nous aussi, nous avons beaucoup de respect pour le groupe des traducteurs et des interprètes; cependant, nous croyons qu'il est normal, surtout dans la capitale du pays, au parlement du pays, que les députés puissent parler dans leur propre langue et être interprétés, ou du moins être cités dans les rapports, dans leur propre langue, et c'est pourquoi il était suggéré d'avoir un système de «reproduction» sur ruban magnétique.

De même que le gouvernement fédéral a eu la surprise de sa vie lorsqu'il a constaté que le «plan» de pension de la province de Québec était un «plan» bien étudié et à point, je pense qu'il y aurait peut-être avantage à consulter l'Assemblée législative du Québec sur son système d'enregistrement qu'elle utilise pour le journal des débats. On nous dit que ça fonctionne très bien. On pourrait, encore une fois, prendre exemple sur la province de Québec.

(Traduction)

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

DÉFENSE—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. D. G. Hahn (Broadview) présente le premier rapport du comité spécial de la défense et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

(Texte)

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL—DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne) présente le deuxième rapport en anglais et en français du comité permanent des bills privés en général.

(Traduction)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

OOKPIK—IDENTITÉ BIBLIOGRAPHIQUE

Question n° 503—**M. Fisher:**

1. Au sujet du jouet appelé Ookpik, quelle est l'identité bibliographique exacte du catalogue où les fonctionnaires du ministère du Commerce ont trouvé cette description?

2. Qui a publié ce catalogue?

3. Le ministère du Commerce s'est-il fait montrer un modèle ou une réplique, autre que le dessin contenu dans le catalogue, avant de faire faire un Ookpik, et, dans l'affirmative, quand et par qui?

Réponse: 1. Le *Canadian Eskimo Fine Crafts*, publié sous l'autorité du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales par l'imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie, Ottawa, en 1963, portant le numéro de cat. R2-2463.

2. L'imprimeur de la Reine au nom du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

3. Non. Sur demande, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a fait confectionner un Ookpik, à l'usage du ministère du Commerce.

SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS

Question n° 539—**M. Orlikow:**

Le gouvernement a-t-il étudié les demandes que la Fondation des universités canadiennes a faites dans son mémoire présenté au premier ministre en mai 1963, savoir «que le Parlement du Canada adopte une loi autorisant la dépense de 300 millions de dollars en subventions de capital à parts égales aux universités et aux collèges en vue de travaux à l'égard desquels les engagements sont pris entre le 1^{er} juillet 1963 et le 30 juin 1966», «que la subvention du gouvernement fédéral relative à chaque